



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°RAA82-2016-011

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2016

# Sommaire

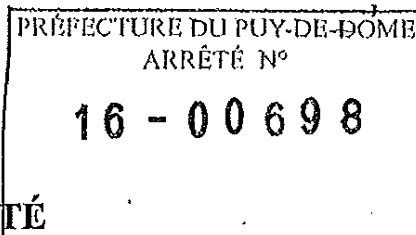
## **63\_Pref\_Präfecture du Puy-de-Dôme**

RAA82-2016-04-12-003 - Délég. de signature aux Sous-Préfets de permanence (2 pages)	Page 3
RAA82-2016-04-12-002 - Délég. signature M. Nicolas DUFAUD, Directeur de Cabinet (2 pages)	Page 6
RAA82-2016-04-12-001 - Délég. signature MME Béatrice STEFFAN, Secrétaire Générale (2 pages)	Page 9

63\_Pref\_Préfecture du Puy-de-Dôme

RAA82-2016-04-12-003

Délég. de signature aux Sous-Préfets de permanence



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

**ARRÊTÉ**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET  
DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

BUREAU DU COURRIER

portant délégation de signature  
aux sous-préfets assurant  
le service de permanence

LA PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 6 août 2013 portant nomination du sous-préfet de THIERS – M. Gilles TRAIMOND ;

VU le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de la sous-préfète d'ISSOIRE,  
Mme Christine BONNARD ;

VU le décret du 14 octobre 2014 portant nomination du sous-préfet d'AMBERT,  
M. Jean-Charles JOBART ;

VU le décret du 2 juin 2015 portant nomination du sous-préfet de RIOM,  
M. François VALEMBOIS ;

VU le décret du 26 novembre 2015 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND,  
Mme Béatrice STEFFAN ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Danièle POLVÉ-MONTMASSON, en qualité de préfète du Puy-de-Dôme ;

VU le décret du 23 mars 2016 portant nomination du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète du Puy-de-Dôme – M. Nicolas DUFAUD ;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un service de permanence pendant les week-ends et les jours fériés constitue un moyen visant à assurer la continuité du service public ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée pour l'ensemble du département, pendant les périodes où ils assurent le service de permanence à :

- M. Nicolas DUFAUD, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète du Puy-de-Dôme ;
- Mr Gilles TRAIMOND, sous- préfet de THIERS,
- Mme Christine BONNARD, sous-préfète d'ISSOIRE;
- Mr Jean-Charles JOBART, sous-préfet d'AMBERT ;
- Mr François VALEMBOIS, sous-préfet de RIOM ;

pour prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence pendant les périodes où le service de permanence est assuré.

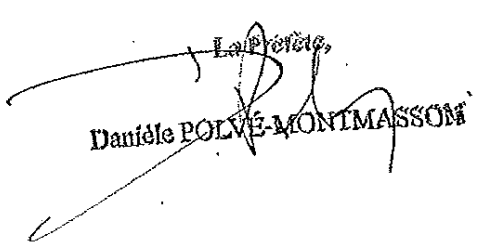
**ARTICLE 2** : Sont exclus de la présente délégation de signature les déclinatoires de compétences et arrêtés de conflit.

**ARTICLE 3** : L'arrêté préfectoral n° 16-00003 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 est abrogé.

**ARTICLE 4** : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, les sous-préfets d'arrondissement et le directeur de cabinet de la préfète sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme,

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 AVR. 2016

LA PRÉFÈTE,

  
Danièle POLVÉ-MONTMASSON

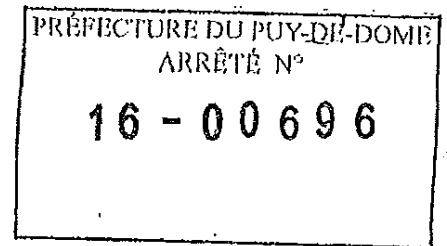
63\_Pref\_Préfecture du Puy-de-Dôme

RAA82-2016-04-12-002

Déleg. signature M. Nicolas DUFAUD, Directeur de  
Cabinet



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

BUREAU DU COURRIER

ARRÊTÉ

portant délégation de signature  
à M. Nicolas DUFAUD  
sous-préfet, directeur de cabinet  
de la préfète du Puy-de-Dôme

LA PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 26 novembre 2015 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND - Mme Béatrice STEFFAN ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Danièle POLVÉ-MONTMASSON, en qualité de préfète du Puy-de-Dôme ;

VU le décret du 23 mars 2016 portant nomination du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète du Puy-de-Dôme – M. Nicolas DUFAUD ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la Préfecture du Puy de Dôme ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** - Délégation de signature est donnée à M. Nicolas DUFAUD, directeur de cabinet de la préfète du Puy-de-Dôme, pour signer tous les actes administratifs relatifs aux affaires entrant dans les attributions et compétences du cabinet de la préfète ainsi que les actes se rapportant, en période de crise, aux attributions de la direction départementale de la protection des populations et concernant la sécurité routière et la sécurité civile.

**ARTICLE 2** - Délégation de signature est donnée à M. Nicolas DUFAUD, en qualité de prescripteur, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre de l'enveloppe allouée au titre du programme 307 en validant les expressions de besoins et en constatant le service fait dans l'outil NEMO.

**ARTICLE 3** - Est exclue de la délégation consentie à l'article 2, la saisine du ministère du budget en vue d'en passer outre.

**ARTICLE 4** - Délégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions respectives et pour tous documents d'ordre interne à l'administration n'ayant pas valeur juridique de décision à Mr Gaétan ROUY, attaché d'administration, chef des services administratifs du cabinet et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à son adjointe, Mme Linda SAYOUD, attachée d'administration et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à Mr Franck MAURY, capitaine de gendarmerie, chef du pôle sécurité publique et prévention.

**ARTICLE 5** - Délégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions à Mr Franck MAURY, capitaine de gendarmerie, chef du pôle sécurité publique et prévention et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Micaela FERREIRA, secrétaire administrative de classe normale.

**ARTICLE 6** - L'arrêté préfectoral n° 16-00004 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 est abrogé.

**ARTICLE 7** - La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 AVR. 2016

LA PRÉFÈTE,





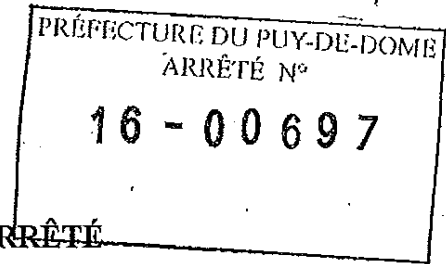
63\_Pref\_Préfecture du Puy-de-Dôme

RAA82-2016-04-12-001

Délég. signature MME Béatrice STEFFAN, Secrétaire  
Générale



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET  
DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

BUREAU DU COURRIER

portant délégation de signature  
à Madame Béatrice STEFFAN,  
secrétaire générale de la  
préfecture du Puy-de-Dôme  
sous-préfète de l'arrondissement  
de Clermont-Ferrand.

LA PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 6 août 2013 portant nomination du sous-préfet de THIERS, M. Gilles TRAIMOND ;

VU le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de la sous-préfète d'ISSOIRE, Mme Christine BONNARD ;

VU le décret du 14 octobre 2014 portant nomination du sous-préfet d'AMBERT, M. Jean-Charles JOBART ;

VU le décret du 2 juin 2015 portant nomination du sous-préfet de RIOM, M. François VALEMBOIS ;

VU le décret du 26 novembre 2015 portant nomination de la secrétaire générale de la préfecture du Puy de Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND – Mme Béatrice STEFFAN ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Danièle POLVÉ-MONTMASSON, en qualité de préfète du Puy-de-Dôme ;

VU le décret du 23 mars 2016 portant nomination du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète du Puy-de-Dôme - M. Nicolas DUFAUD ;

## ARRETE

**ARTICLE 1** - Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy de Dôme, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, correspondances relevant des attributions de l'État dans le département du Puy-de-Dôme, à l'exception :

- 1°) des déclinatoires de compétences et arrêtés de conflit,
- 2°) de celles qui font l'objet d'une délégation au Chef d'un Service déconcentré d'une administration civile de l'État dans le Département.

Délégation de signature est également donnée à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, à l'effet de signer toutes requêtes, déférés, mémoires, auprès des différentes juridictions.

**ARTICLE 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND, délégation de signature est donnée à M. François VALEMBOIS, sous-préfet de RIOM ; en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND et de M. François VALEMBOIS, sous-préfet de RIOM, délégation de signature est donnée à M. Nicolas DÜFAUD, directeur de cabinet, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation est donnée à Mme Christine BONNARD, sous-préfète d'ISSOIRE, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, délégation de signature est donnée à M. Gilles TRAIMOND, sous-préfet de THIERS, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles JOBART, sous-préfet d'AMBERT.

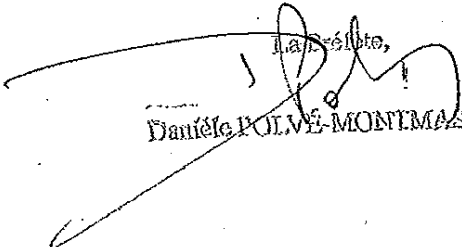
**ARTICLE 3** - L'arrêté préfectoral n ° 16-00001 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 est abrogé.

**ARTICLE 4** - La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de l'État de la préfecture du Puy-de-Dôme

Fait à Clermont-Ferrand, le

17 AVR. 2016

LA PRÉFÈTE,

  
Danièle POLVÉ-MONTMASSON